



Ville de MARCK

SEANCE

14 Avril 2021

OBJET :

APPROBATION DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF 2020 –  
FOYER DES PERSONNES  
AGEES

CCAS-2021-04-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 14 avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCK s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Présidente-Ordonnatrice du CCAS, en suite de convocation en date du 02 avril 2021.

**Étaient présents :**

Madame NOËL Corinne – Présidente du CCAS,  
Mesdames BONNIEZ Sophie, LOUCHEZ Laurence, CARBONNIER Thérèse,  
BRANLY Sandrine, HAINAUT Audrey, RINGOT Marie-Andrée, RIVELON Odile,  
Messieurs BOUCHEL William, DUMONT Jean-Pierre, JOLY Jean.

**Étaient excusés :**

DUMONT-DESEIGNE Véronique (Pouvoir BONNIEZ Sophie)  
MAGNIER Renée (Pouvoir BRANLY Sandrine)  
DESORT Annie (Pouvoir RIVELON Odile)  
LANGLET Christelle (Pouvoir NOËL Corinne)  
LEBECQUE Jean-Marc  
MAHIEU Micheline (Pouvoir CARBONNIER Thérèse).

CR CR CR

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – FOYER DES PERSONNES AGEES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget du Foyer des Personnes Âgées,

Vu la délibération n° CCAS 2021-04-Projet portant approbation du compte de gestion 2020,

Vu le rapport sur le compte administratif 2020 présenté par Madame BONNIEZ-MILLIEN – Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que le compte administratif retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du Foyer des Personnes Âgées et, est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,  
(sans que Madame la Présidente ne prenne part au vote)**

Accusé de réception en préfecture  
062-216205484-20210414-CCAS-2021-04-09-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2021  
Date de réception préfecture : 07/06/2021



Publié le : 07.06.2021

Notifié le : 07.06.2021

**APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget du Foyer des Personnes Âgées de la Ville de MARCK comme suit :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2020	2 507,70 €	229 852,68 €	232 360,38 €
Recettes 2020	2 952,04 €	229 722,09 €	232 674,13 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>444,34 €</b>	<b>-130,59 €</b>	<b>313,75 €</b>
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES (001 et 002)	22 611,65 €	3 473,40 €	26 085,05 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2020</b>	<b>23 055,99 €</b>	<b>3 342,81 €</b>	<b>26 398,80 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	-	-	-
Restes à réaliser en recettes	-	-	-
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>23 055,99 €</b>	<b>3 342,81 €</b>	<b>26 398,80 €</b>

(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
La Présidente du C.C.A.S,



Accusé de réception en préfecture  
062-216205484-20210414-CCAS-2021-04-09-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2021  
Date de réception préfecture : 07/06/2021



Publié le : 07.06.2021

Notifié le : 07.06.2021